

Le 8 décembre 1674, François de Laval devenait évêque de la Nouvelle-France. Le diocèse de Québec, dont est né l'ensemble des diocèses du Canada et des États-Unis au nord des colonies espagnoles, est donc fondé 2 ans après la mort de Marie de l'Incarnation. Pourtant, sa correspondance est chargée de référence à la future création du diocèse. Nous verrons qu'elle espère la nomination d'un évêque, autant qu'elle la redoute.

Elle redoute en effet l'arrivée d'une autorité extérieure. Alors, en femme d'affaires accomplie, Marie de l'Incarnation essaye d'obtenir de Rome la ratification des Constitutions des Ursulines de Québec. Elle pressent déjà que la nomination d'un évêque à Québec pourrait mettre à mal tout le travail qu'elle a réalisé avec l'aide du père Jérôme Lalemant pour concevoir ce texte qui favorise l'union des religieuses originaires de Congrégations différentes.

Voici ce qu'elle en dit à son fils, Claude, le 11 octobre 1646 :

Pour ce qui regarde l'affermissement de nos Constitutions, il nous est difficile ; car comme nous sommes soumises à la direction des Évêques, ils changent quand et comment il leur plait, à moins qu'elles ne soient affermies par l'autorité du saint Siège, sans quoi ils font des coutumiers qui mettent toute une autre face dans les Communautés.

LETTRE C De Québec, à son Fils, 11 octobre 1646.

Malheureusement, les démarches des Ursulines de Québec auprès de Rome sont vaines. À l'automne 1648, elle écrit à Claude :

Il faut que vous sachiez que quelque faveur que nous ayons pu avoir du côté de la Cour, on ne nous a point voulu donner nos Bulles à Rome qu'il n'y ait ici un Évêque. Ce refus nous a obligées à prendre d'autres mesures et de consulter les Docteurs sur les Bulles de nos Congrégations. Ils les ont trouvées bonnes, et ont jugé qu'elles se pouvaient légitimement étendre jusques ici avec les assurances et les approbations des Prélats qui nous y ont envoyées.

LETTRE CXIII, De Québec, à son Fils, 7 septembre 1648.

Premier évêque envisagé en 1646



M. Thomas le Gauvre, Préfere, Conseiller du Roy, Maître, en la chambre des Comptes à Paris, decedé le 22 de Mars 1646, âgé de 42 ans.

Gravure de Thomas le Gauvre
Publiée par Copper engraving, c.
1650

La crainte de l'arrivée prochaine d'un prélat se fonde sur un élément survenu 7 mois avant l'écriture de cette lettre à Claude.

L'on parle de nous donner un Évêque en Canada ; je ne sais si vous savez de quelle manière cela s'est passé en France. L'année dernière, Monsieur Gauffre personnage d'une éminente piété, donna par aumône une somme de trente mille livres pour fonder l'Évêché. Ceux entre les mains de qui il mit cette somme crurent qu'il n'y avait personne plus capable de cette dignité que lui. Ils en firent la proposition au Conseil Ecclésiastique du Roy, où Monsieur le Cardinal Mazarin qui en était le chef, dit qu'il ne fallait rien conclure sur ce point, sans savoir si les Révérends Pères jésuites l'auraient agréable. Le Révérend Père George de la Haie, et deux autres de la Compagnie furent appelés, et témoignèrent que Monsieur Gauffre leur serait très-agréable.

Ce grand serviteur de Dieu ne se doutait de rien, car c'était un homme extraordinairement humble, aussi ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite, qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu, et pour demander l'avis de son Directeur. Dans le temps de cette préparation il fut saisi d'une apoplexie qui l'emporta en trois jours ; ainsi la volonté de Dieu fut connue et le dessein rompu.

LETTRE C, De Québec, à son Fils, 11 octobre 1646.

Vous pouvez constater l'humour avec lequel Marie de l'Incarnation relate cette nomination ratée du premier évêque au Canada. Puis, dans la même lettre, elle conclut à ce sujet :

Pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'Évêque en Canada, le pays n'étant pas encore assez fait : et nos Révérends Pères ayant planté le Christianisme, il semble qu'il y a de la nécessité qu'ils le cultivent encore quelque temps, sans qu'il y ait personne qui puisse être contraire à leurs desseins.

Nouvelle proposition faite pour l'évêché de Québec

Cinq ans après la mort de Thomas Le Gauvre, une nouvelle nomination est tentée, en 1650. Cette fois-ci, c'est à la communauté des Jésuites que les autorités ecclésiastiques proposent l'évêché de Québec. Dans la dernière lettre à partir avant les glaces, Marie rapporte à son fils la réponse des révérends pères Jésuites :

L'on parle de nous donner un évêque l'année prochaine. Ils ont refusé cette dignité, car en cela et en tout leur procédé, ce sont des hommes vraiment apostoliques dans l'imitation sainte de Jésus-Christ, et qui pour son amour se cachent tant qu'ils peuvent. Et il ne faut pas s'en étonner, car c'est l'humilité qui fait les saints comme nous l'avons remarqué dans ces grands serviteurs de Dieu qui ont été martyrisés en ces quartiers.

LETTRE CXXXVIII De Québec, à son Fils, octobre-novembre 1651.

L'évêque de Rouen affirme son autorité sur l'Église canadienne



François III de Champvallon,
évêque de Rouen© wikimedia

En attendant la présence d'un évêque pour la Nouvelle-France, c'est celui de Rouen en France qui s'impose aux Ursulines mais qui nomme son représentant à Québec ce qui ne déplaît pas à Marie de l'Incarnation.

Je ne sais si je vous ai dit ailleurs que comme il n'y a point ici d'Évêque, celui de Rouen s'est déclaré qu'il nous en tenait la place. Et pour se mettre en possession, il a ordonné pour son grand-Vicaire le Révérend Père Supérieur des Missions¹, lequel d'ailleurs étant le principal Ecclésiastique du pays, nous nous reposons sur son autorité pour la validité de nos professions après la consultation qui en a été faite en Sorbonne signée de six Docteurs.

LETTRE CXLIII De Québec, à son Fils, 9 septembre 1652.

1659 arrivée d'un évêque à Québec

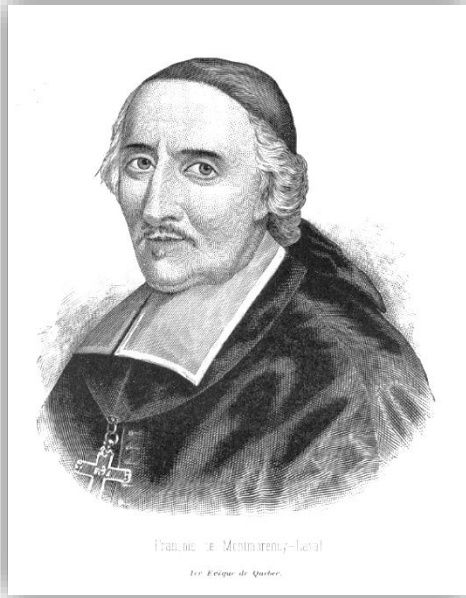
Enfin, en 1659 un premier évêque, fraîchement ordonné, débarque à Québec. Voici le récit que fait Marie de l'Incarnation à son fils Claude de cette arrivée inattendue de François de Laval.

Le premier vaisseau, qui nous apportait la nouvelle que nous aurions un Évêque cette année, n'a paru que longtemps après les autres. Ce retardement a fait que nous avons plutôt reçu l'Évêque que la nouvelle qui nous le promettait. Mais ça été une agréable surprise en toutes manières : Car outre le bonheur qui revient à tout le pays d'avoir un Supérieur Ecclésiastique, ce lui est une consolation d'avoir un homme dont les qualités personnelles sont rares et extraordinaires. Sans parler de sa naissance qui est fort illustre, car il est de la maison de Laval, c'est un homme d'un haut mérite et d'une vertu singulière. J'ai bien compris ce que vous m'avez voulu dire de son élection ; mais que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont pas les hommes

¹ Le Supérieur des Missions à ce moment était le P. Ragueneau

qui l'ont choisi. Je ne dis pas que c'est un saint, ce serait trop dire : mais je dirai avec vérité qu'il vit saintement et en Apôtre. Il ne sait ce que c'est que respect humain. Il est pour dire la vérité à tout le monde, et il la dit librement dans les rencontres. Il fallait ici un homme de cette force pour extirper la médisance qui prenait un grand cours, et qui jetait de profondes racines. En un mot sa vie est si exemplaire qu'il tient tout le pays en admiration. [...]

Je vous ay dit que l'on n'attendait pas d'Évêque cette année. Aussi n'a-t-il rien trouvé de prêt pour le recevoir quand il est arrivé. Nous lui avons prêté notre Séminaire qui est à un des coins de notre clôture et tout proche la Paroisse.



Gravure de François de Laval
Bibliothèque et Archives nationales du
Québec, © 0002726198

Il y aura la commodité et l'agrément d'un beau jardin et afin que lui et nous soyons logés selon les Canons ; il a fait faire une clôture de séparation. Nous en serons incommodées, parce qu'il nous faut loger nos Séminaristes dans nos appartements ; mais le sujet le mérite et nous porterons cette incommodité avec plaisir jusqu'à ce que sa Maison Épiscopale soit bâtie.²

Québec a désormais un évêque, mais celui-ci n'a toujours pas de diocèse.

Monseigneur notre Prélat n'est ici que sous le titre d'Évêque de Pétrée et non pas de Québec ou de Canada. Ce titre a bien fait parler du monde : Mais cela s'est fait de la sorte au sujet d'un différend qui est entre la Cour de Rome et celle de France. Le Roy veut que l'Évêque de Canada dépende de lui et lui prête Serment de fidélité comme les autres de France : Et le saint Père prétend avoir quelque droit particulier dans les Nations étrangères ; c'est pour cela qu'il nous a envoyé un Évêque, non comme Évêque du pays, mais comme Commissaire Apostolique, sous le titre étranger d'Évêque de Pétrée.

LETTRE CLXXXIII De Québec, à son Fils, septembre-octobre 1659.

Les craintes de Marie de l'Incarnation étaient bien fondées puisque, rapidement, des changements vont être imposés à la communauté des Ursulines par le nouvel évêque.

Voici le récit qu'en fait Marie de l'Incarnation à une religieuse de Tours :

Monseigneur notre Prélat ayant fait venir notre Révérende Mère au parloir, après qu'elle fut confirmée en sa charge, il lui déclara qu'il voulait que la Maîtresse des Novices le fut aussi des jeunes Professes, et que cette charge fut sujette à l'élection. Cette proposition nous surprit extrêmement, et pour en empêcher l'exécution, nous contestâmes fort. Mais quelques raisons que nous pussions dire, il ne nous voulut point écouter.

LETTRE CLXXXIX De Québec, à la Mère Ursule de Sainte-Catherine, Religieuse Ursuline à Tours,
13 octobre 1660.

Dans la même lettre, Marie de l'Incarnation dévoile comment la supérieure obéit aux consignes en les exécutant « au pied de la lettre » :

Monseigneur notre Prélat ayant ordonné à notre Révérende Mère d'ouvrir les lettres qu'on envoie de France, elle est seulement obligée de rompre le cachet, et c'est ce qu'elle fait afin d'obéir : mais je vous assure qu'elle ne les lit point du tout.

² Le bâtiment dont il est ici question occupait l'emplacement actuel du Musée du Pôle Culturel des Ursulines

L'année suivante, en 1661, elle écrit à la supérieure des Ursulines de Tours :

Il paraît par votre grande lettre que nous ayons de l'inclination à changer nos Constitutions. Non, mon intime Mère mais je vous dirai que c'est Monseigneur notre Prélat qui en a quelque envie, ou du moins, de les bien altérer [...]

Il nous a donné huit mois ou un an pour y penser. Mais, ma chère Mère, l'affaire est déjà toute pensée et la résolution toute prise : nous ne l'accepterons pas si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance. Nous ne disons mot néanmoins pour ne pas aigrir les affaires ; car nous avons à faire à un Prélat, qui étant d'une très haute piété, s'il est une fois persuadé qu'il y va de la gloire de Dieu, il n'en reviendra jamais, et il nous en faudra passer par là, ce qui causerait un grand préjudice à nos observances.

Il s'en est peu fallu que notre chant n'ait été retranché. Il nous laisse seulement nos Vêpres et nos Ténèbres, que nous chantons comme vous faisiez aux temps que j'étais à Tours. Pour la grande Messe, il veut qu'elle soit chantée à voix droite, n'ayant nul égard à ce qui se fait soit à Paris, soit à Tours, mais seulement à ce que son esprit lui suggère être pour le mieux. Il craint que nous ne prenions de la vanité en chantant, et que nous ne donnions de la complaisance au-dehors. Nous ne chantons plus aux Messes parce, dit-il, que cela donne de la distraction au Célébrant, et qu'il n'a point vu cela ailleurs [...]

J'attribue tout ceci au zèle de ce très-digne Prélat ; mais comme vous savez, mon intime Mère, en matière de règlement l'expérience le doit emporter par-dessus toutes les spéculations.

LETTRE CXCI De Québec, à la Mère Ursule de Sainte-Catherine, Supérieure des Ursulines de Tours, 13 septembre 1661.

Malgré toutes les appréhensions qu'a connues Marie de l'Incarnation, en ce qui concerne les constitutions, tout se règlera pour le mieux avec l'évêque et l'union des sœurs sera sauve. Elle nous en donne la confirmation dans une lettre adressée à une religieuse de Tours :

Tout ce qu'on dit du renversement de nos constitutions à la préférence des Mères de Paris, est faux et supposé. L'on y a cherché Dieu et sa gloire pour faire une union sainte et saintement cimentée, sans regarder ni Paris, ni Tours. Si j'avais vu du gauchissement de préférence en cette matière si importante, l'on m'aurait plutôt ôté la vie que de le souffrir. Mais dans les affaires de cette nature il faut être raisonnable, ne voulant pas tout d'un côté et rien de l'autre, autrement ce ne serait pas une union, mais une oppression.

Les choses, grâces à Dieu, sont en très-bon état, et ce que nous avons fait entre nous est approuvé du saint Siège par Monseigneur de Pétrée Commissaire Apostolique, qui a fait tomber son approbation, tant sur notre union que sur nos constitutions, avec le pouvoir de nous établir par tout, supposé le congé de nos Supérieurs dans les formes ordinaires. Les choses étant ainsi, comment est-il possible qu'une personne ait la hardiesse de semer de semblables discours qui ne tendent qu'à jeter du venin dans les cœurs pour les aliéner de notre Mission. Dieu lui pardonne et la bénisse s'il lui plaît.

LETTRE CCXXI De Québec, à la Mère Charlotte des Anges, Religieuse Ursuline à Tours, 3 septembre 1666.



CENTRE
MARIE-DE-L'INCARNATION